

## RENTRÉE SCOLAIRE 2024 DOSSIER D'AFFECTATION EN 1<sup>RE</sup> GÉNÉRALE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ÉTABLISSEMENT

Le dossier est à adresser à l'établissement d'origine pour le :

Pour les élèves issus d'un établissement public, seuls les dossiers portant sur des enseignements de spécialité non dispensés dans l'établissement d'origine seront étudiés par la commission.

Emménageant de l'académie de Créteil : envoi à la DSDEN du département sollicité.

SCOLARITÉ		
RNE DE L'ÉTABLISSEMENT: TYPE :	□ Public □ Privé sous contrat □ Privé hors contrat*	
NOM :	VILLE :	
CLASSE D'ORIGINE :	RAISON DE LA DEMANDE :	
DIVISION:	☐ Enseignement de spécialité non dispensé dans l'établissement d'origine	
LVA : LVB :	☐ Emménagement/retour secteur	
LVC:	☐ Issu du privé* ☐ Demande de passerelle	
* L'affectation des élèves issus d'un établissement privé hors contrat est subordonnée à la réussite à un examen d'entrée (cf. fiche technique 12-1).		
IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE		
NOM:	PRÉNOM:	
	DATE DE NAISSANCE :	
IDENTITÉ	DU REPRÉSENTANT LÉGAL	
NOM:	PRÉNOM:	
ADRESSE:		
TÉL 1: TÉL 2:	MÉL :	
EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT À VENIR : FUTURE ADRESSE AVEC JUSTIFICATIF DU LIEU ET DE LA DATE D'EMMÉNAGEMENT :		
SOUHAITS DE L'ÉLÈVE RELATIFS AUX TROIS ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ ÉLÈVES ORIGINAIRES DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL		
Enseignement de spécialité non dispensé dans l'établiss	sement d'origine :	
Autres enseignements de spécialité demandés au 3 <sup>e</sup> trimestre :		
, italia a a a a a a a a a a a a a a a a a a		
À REMPLIR PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE		
☐ J'atteste que :		
- l'élève a obtenu une décision d'orientation en 1 <sup>re</sup> générale ;		
- l'un des enseignements de spécialité choisis par les représentants légaux de l'élève n'est pas proposé dans mon établissement ; - dans le cas où l'élève n'obtiendrait pas satisfaction sur sa demande initiale, un 3 <sup>e</sup> enseignement de spécialité dispensé dans		
mon établissement lui est proposé :		
Le:/2024	Signature du chef d'établissement :	
ÉLÈVES EMMÉNAGEANT SUR L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL OU ISSUS DU PRIVÉ		
Enseignements de spécialité demandés au 3 <sup>e</sup> trimestre :		
Enoughomonic de apostante demandes de o annocato		
À REMPLIR PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE		
J'atteste que l'élève a obtenu une décision d'orientati	on vers la 11º generale.	
Le:/2024	Signature du chef d'établissement :	

INE :	NOM: PRÉNOM:		
À REMPLIR PAR LE REPRÉSENTANT LÉGAL			
Dans le cas d'une demande d'établissement hors de la zone géographique de recrutement, justifié par une situation particulière			
(handicap, prise en charge médicale nécessaire à proximité, boursier, fratrie en cours de scolarisation dans l'établissement),			
préciser le nom et la commune de l'établissement sollicité :			
Pièces à joindre (selon situation) :			
Le :/2024 Signature du responsable légal ou de l'élève majeur :			
RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION			
	Décision	Date et signature	
		<b>U</b>	
	Établissement d'accueil :		
☐ Demande acceptée	Enseignements de spécialité :		
□ Demande refusée	Motifs du refus (en droit et en faits) :		
PHOTOCOPIES À JOINDRE AU DOSSIER			
pour les élèves originaires de l'académie <sup>(1)</sup>			
un justificatif de don	nicile <sup>(2)</sup> (hors facture téléphonique)		
□ les bulletins scolaires de l'année 2023-2024			
☐ la fiche de dialogue de l'année en cours ☐ le ou les justificatif(s) en lien avec la demande de dérogation			
pour les élèves emménageant dans l'académie de Créteil <sup>(1)</sup>			
un justificatif de domicile <sup>(2)</sup> (hors facture téléphonique)			
□ le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'élève.			
□ les bulletins scolaires de l'année 2023-2024			
☐ le jugement de garde de l'enfant en cas de séparation des parents			
☐ la fiche de dialogue de l'année en cours			
□ les justificatif(s) en l	ien avec la demande de dérogation		

Conformément aux articles L411-2 et L411-4 du code des relations entre le public et l'administration, toute décision administrative peut faire l'objet, d'un recours hiérarchique devant l'autorité académique ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif.

L'administration se prononce sur le fondement de la situation de fait et de droit prévalant à la date de cette décision.

<sup>(1)</sup> Sous réserve de demandes complémentaires

<sup>(2)</sup> L'administration se réserve le droit de demander un 2<sup>e</sup> justificatif